



Versement pension enfant sur un compte ouvert à son nom

Par **Elie6789**, le **10/04/2016** à **09:49**

Bonjour,

J'ai reçu la décision du jaf concernant ma contribution à l'entretien de mon fils

Il est dit : fixe la contribution à 1.000 €, 500 € à verser directement à la mère et 600 € sur un compte ouvert au nom de l'enfant.

J'ai donc ouvert un plan d'épargne logement au nom de l'enfant qui nécessite la signature des deux parents ou je verse 500 € par mois.

Mon ex femme n'est pas d'accord avec moi et va demander au juge de verser cette somme sur un livret classique ouvert à son nom et non pas sur un compte ou l'accord des 2 parents est nécessaire pour le déblocage des fonds jusqu'à la majorité de l'enfant.

Merci.

Si tel est le cas les sommes sont à sa disposition et peuvent être dépensées comme elle le souhaite

Y a-t-il quelqu'un qui a vécu ce type de problème et qui a fait jurisprudence ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **10/04/2016** à **12:47**

Bonjour,

Vus avez suivi les prescriptions du jugement, la mère ne peut pas exiger autre chose. Dans la mesure où elle veut un autre jugement et qu'elle fait une demande dans ce sens, votre avocat a tout intérêt à plaider dans votre sens.

Par **Elie6789**, le **10/04/2016** à **12:57**

Merci

J'espère que le jaf aura la même position